

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : COMMUNE DE COURMEMIN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE COURMEMIN (2)

Numéro SIRET : 21410068700117

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMERCE MULTISERVICES (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mûr à relever de l'article L. 5221-2 du CGCT.

(2) A complir si il s'agit d'un budget annexé.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Équilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Équilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement générées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	45
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	46

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	48
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	49
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Étalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	50
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	51
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	52
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

53

Préciser, pour chaque arrêté, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

• dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilées comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
 • les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

[1] A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie II « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

[2] Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de règle simple avec budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

1 - INFORMATIONS GENERALES		1
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A
Population légale	Informations statistiques	Valeurs
		0
Indicateur de ressources fiscales ou patrimoniel fiscal par habilitant [1]	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
		0,00
	Informations financières – ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0,00 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	120,23 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	7,39 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Egagement brut / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-12,53 %

[1] A renouveler selon les évolutions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans le faire déclaration de la DGF du l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 transmises par la collectivité préfectorale.

[2] Les ratios s'interpolent sur l'évolution de la dette au 31^{er} juillet N.

[3] L'encours de dette doit comprendre les nouvelles remboursements consentis au titre de l'arrêté 25 du 17 juillet 2020 de finances rectificatif pour 2020, portant attribution des recettes fiscales prévues aux articles 4152du, 1520 et 1521du.

[4] Pour les syndicats mixtes, toutes ces données sont à renouveler.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

- III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
 - Fonctionnement : 7,50 %
 - Investissement : 7,50 %

- IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

- V – Les provisions sont budgétaires (4).

- VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

- VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre à 10,4 de l'article 8.

(2) Indiquer « OAPS » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses nettes de chaque secteur.

(4) A compléter par un seul des deux titres suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires appliquées à la collectivité :

- éventuel budgetaire
- budgetaire par délibération N° ... , ibid ...

(5) Indiquer « primitif » ou « résultant du budget annexe = BP + BIA + DMA.

(6) À compléter par un seul des deux critères suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

		1
		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	469,12	5 319,40	-3 755,85 A1 1 094,33
Investissement	0,00	0,00 (3)	-400,00 A2 400,00
Fonctionnement	469,12	5 319,40 (4)	-4 165,95 A3 694,33

RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	0,00 B1 0,00
Investissement	I	II	0,00 B2 0,00
Fonctionnement	II	IV	0,00 B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)			
	TOTAL	A1 + B1	1 094,33
Investissement		A2 + B2	-400,00
Fonctionnement		A3 + B3	694,33

(1) Etat à compléter uniquement et en cas de report des résultats de l'exercice N-1 après la veille du compte administratif ou en cas de report anticipé des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde finalisé sur le compte débiteur(s) (V), du compte débiteur(s) (V), indiquer le signe – si débitées > crédites, et + si crédites > débitées.

(4) Résultat des fonctionnements reporté sur la ligne budgétaire 032 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si décaissements et + si encaissements.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de report des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de report anticipé des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Surveil le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES			C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et, en rebrousse, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en rebrousse, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 018 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 234 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
VOTE	DEPENSES	RECETTES
REPORTS		
Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 106B)	800,00	400,00
	+	
Restos à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	400,00
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	800,00	800,00
VOTE	DEPENSES	RECETTES
Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 104,33	5 410,00
	+	
Restos à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	694,33
	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	6 104,33	6 104,33
TOTAL DU BUDGET (4)	6 904,33	6 904,33

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte d'investissement, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restos à réaliser de la section d'investissement correspondent : aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non déboursées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'étant pas déboursées (cas d'investissement). Les restos à réaliser de la section d'investissement correspondront : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'étant pas déboursées.

(2) Total de la section d'investissement = 106B + solde d'exécution reporté + résultat reporté + crédit de fonctionnement solde.

(3) Total de la section de fonctionnement = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

		II													
		B1													
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)															
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Numéro</th> <th style="width: 15%;">Libellé</th> <th style="width: 15%;">Chapitre(s)</th> <th style="width: 15%;">Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL</td><td></td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr> </tbody> </table>				Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant				0,00	TOTAL			0,00
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant												
			0,00												
TOTAL			0,00												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"> </th> <th style="width: 15%;">AP de dépenses imprévues n° (2)</th> <th style="width: 15%;"> </th> <th style="width: 15%;"> </th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">0,00</td> <td style="text-align: right;">0,00</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;">TOTAL GENERAL</td><td></td><td style="text-align: right;">0,00</td></tr> </tbody> </table>					AP de dépenses imprévues n° (2)					0,00	0,00	TOTAL GENERAL			0,00
	AP de dépenses imprévues n° (2)														
		0,00	0,00												
TOTAL GENERAL			0,00												

(1) Erreur dans AP recouverts qui sont enlevés lors de la balance d'édition du budget. Cela concerne des AP relevant de deux autres programmations planifiées mais malgré tout un stock d'AP existait.

(2) L'autorisation peut varier des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses initiales de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont éliminés complètement et n'ont rien à être enregistré.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	TOTAL		0,00
	€ AE de dépenses immobilières x (2)		0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE initiales à la nouvelle législation prévisionnelle mais également des AE modifiant un élément d'AE existante.
(2) Les montants sont limités à 2 % des dépenses non fixées à leur fonction correspondante. En fin d'exercice, cette AE devra être éventuellement remise au conseil municipal.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	800,00	0,00	400,00	400,00	400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		800,00	0,00	400,00	400,00	400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	400,00	400,00	400,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		800,00	0,00	800,00	800,00	800,00

040	Opérations croire transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniaires (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE					
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
800,00					

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les finaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels versements effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque le collectivité effectue une dotations initiale et espacées au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B).

(7) DF 023 + RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les chapitres 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 136) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Obligations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		400,00	0,00	400,00	400,00	400,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
--------------	---------------	-------------	---------------	---------------	---------------

+
R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE **400,00**=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES **800,00****Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	0,00
--	-------------

- (1) Voir état H-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Sauf 105, 108 et 1849.
- (5) En départs, le chapitre 22 rétrocé les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En revanche, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.
- (8) A son/uniquement lorsque la collectivité effectue une donation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail N-BD).
- (10) DF 021 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 642 ; DI 041 = RI 047.
- (11) Les chapitres 16, 29, 39, 49 et 89 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

COMMUNE DE COURMEMIN - COMMERCE MULTISERVICES - BP - 2024

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - CI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II
					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	984,05	0,00	6 094,33	6 094,33	6 094,33
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RBA / Régularisations de RBA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 004,05	0,00	6 104,33	6 104,33	6 104,33
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 004,05	0,00	6 104,33	6 104,33	6 104,33
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 004,05	0,00	6 104,33	6 104,33	6 104,33
*						
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES						
6 104,33						

(1) Voir état HB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350,00	0,00	550,00	550,00	550,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	4 810,00	0,00	4 860,00	4 860,00	4 860,00
Total des recettes de gestion courante		5 160,00	0,00	5 410,00	5 410,00	5 410,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 160,00	0,00	5 410,00	5 410,00	5 410,00

042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	5 160,00	0,00	5 410,00	5 410,00	5 410,00
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

*

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	694,33
---	---------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES	6 104,33
--	-----------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	---

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors novées imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 70 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des priorités budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 043 – DI 040.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
BALANCE GÉNÉRALE – DÉPENSES**
II
D1**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
18 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1686 non budgétaire)	400,00	0,00	400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7)	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	400,00	0,00	400,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(10)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3 Stocks et en-cours		0,00	0,00
798 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à r.p. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	800,00	0,00	800,00

+

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE

0,00

-

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

800,00

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	6 094,33		6 094,33
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
018 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6500) (8)	10,00	0,00	10,00
6500 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (excl. déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	6 104,33	0,00	6 104,33

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE

0,00

-

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

6 104,33

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgetaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérationnels.

COMMUNE DE COURMEMIN - COMMERCE MULTISERVICES - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte du tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B6).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une cession initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET			II
BALANCE GÉNÉRALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400,00	0,00	400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(8)	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-sous		0,00	0,00
45 Chéphires d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
461 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	400,00	0,00	400,00

+

R 601 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	400,00
---	--------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

-

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	800,00
--	--------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuation de charges (8)	0,00		0,00
018 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	550,00		550,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilière		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	4 860,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Repaire sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	5 410,00	0,00	5 410,00

+

R 802 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	684,33
------------------------------------	--------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 104,33
---	----------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
- (4) Cet chapitre ne sert à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une cotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Veto) III = I + II
TOTAL	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00	0,00	800,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	800,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des chapitres d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	800,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	400,00	400,00	400,00	0,00	400,00
18 Crédit de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
220 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)							
Total des dépenses financières	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	800,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
040 Opérations autre fin et grève	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00			0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)							0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées							800,00

(1) Voir état 15 pour la composition du budget priorisé.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP évoqués plus haut et les nouveaux programmes pris depuis la mise à jour du budget.

- [3] Voir l'Art II-A2.5 pour le détail des opérations d'espacement.
- [4] Voir l'Art IV-8S pour la détailler des opérations pour compte de tiers.
- [5] Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre [IV-640 = NF-042].
- [6] Autre pression hydrostatique ne doit égaler ni l'article 102 (f), chapitre 024 « produit des tensions d'arrangement ».
- [7] Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre [IX-641 = IX-041].
- [8] La nature d'exploitation non peut pas être résulté des contrats de location possédant qui lui l'origine d'un report et non d'un autre de l'assassinat de l'entité. Inscrire alors une date de réception des résultats de l'exercice précédent dans cette date du compte administratif ou si l'entreprise anticipée des résultats.
- [9] Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées à une entreprise regroupant les articles 709 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		RECETTES			TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		Pour mémoria, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
						$\ = \ + \ $
	TOTAL	400,00	0,00	400,00	400,00	
016	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1649, 165,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166 et 1688 non budgétaires)						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)						
Subventions d'équipement versées (8)						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations requises en affectation						
Immobilisations en cours (sauf 2524)						
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1649, 165 et	400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
166)						
Cpte de liaison : affectation (BA,régie)						
Participations et créances rattachées						
26	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		400,00	0,00	400,00	400,00	400,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00		0,00
					R001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)	400,00
					Affectation au compte 1668 (8)	0,00
					Total des recettes d'investissement cumulées	000,00

- (2) Un filial (y-B5) pour le débit des opérations pour commerce de biens.
- (3) Cf. définition des chapitres des opérations d'ordre (B1 (y-B5) à (y-E2).
- (4) Les chapitres 15, 25, 29, 49 et 53 peuvent figurer dans le débit du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions régionales et régionale-synonyme.
- (5) Accords préliminaires budgétaires (n.d.). Figure à l'article 102 (d), chapitre (24) « poursuit des missions d'intérêt collectif ».
- (6) Cf. définition des opérations d'ordre (B1 (y-B7) à (y-E1).
- (7) Le secteur d'exploitation se portera sur la totalité d'un report ou non d'un volet de l'historique d'administration. Il recouvre en cas de report des résultats de l'activité précédente jusqu'à venir du compte administratif ou de reporting d'exploitation.
- (8) Le montant traité doit être conforme à la déclaration d'effectuation de résultat. Ce montant ne fait donc plus l'objet d'un nouveau crédit.
- (9) Le chapitre 204 « Saisonniers d'exploitation vendus » est un chapitre distinct relevant les normes 2014 et 2024.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES – DÉTAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
								III = I + II	800,00
TOTAL	800,00	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00		800,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	800,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00		400,00
21321 Immeubles de rapport	800,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00		400,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement	800,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00		400,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 16B3 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00		400,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00		400,00
18 Cpte de liaison : affectation (SA, rétention)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)				0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	400,00	400,00	0,00	400,00		400,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles	800,00	0,00	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00		800,00
040 Opérations arête transf. entre sections (6)	0,00					0,00	0,00		0,00

COMMUNE DE COURMEMIN - COMMERCE MULTISERVICES - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Vote de l'assemblée nouvelles propositions	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Votes) $\ = I + II$
Reprise sur autofinancement intérieur*	0,00	I	0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'autre	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan du dépenses.

(2) Voir éléve I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP mentionnés qui sont votés lors de la séance d'exception du budget. Ces crédits les AP relatifs à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir éléve III-A2.1 pour le détail des opérations d'opérateur.

(5) Il y a au moins une ligne qui s'oppose en pourcentage de l'ensemble.

(6) Cf. détaillon du chapitre des opérations d'autre (I-040 = RFP 042).

(7) Autocorrélation budgétaire ne doit égaler à l'ordre 192 (cf. Chapitre 024 « produit des corrections et autocorrelation »).

(8) Cf. détaillon du chapitre des opérations d'autre (I-041 = RFP 041).

(9) Le dépense 2024 = Subsides d'exploitation versés à un établissement public régional pour les contrats 2024 et 2025.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

[1] Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est attribuée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	400,00	1		400,00	400,00
010 Rés.	0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00		0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00		0,00	0,00
10 Detractions, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00		0,00	0,00
13B Autres subventions invest., non transf.	0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (1644B, 165 et 168)	400,00	0,00		400,00	400,00
165 Dépôts et emboîtements reçus	400,00	0,00		400,00	400,00
1B Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes financières	400,00	0,00		400,00	400,00
45 Chèques d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes réelles	400,00	0,00		400,00	400,00
027 Versement de la section de fonctionnement	0,00			0,00	0,00
040 Opérations d'ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00			0,00	0,00

(1)扶助の各 article は、改訂後と同一のもの。

(2) Voir état d'Il pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 168 et 1644B.

(4) Excepionnellement, les corrigés 20, 204, 21, 22 et 25 sont en recette réelle en cas de solvabilité ou d'autorisation de mandat délivrant fait à l'investissement.

(5) Voir l'annexe IV-B pour le détail des opérations pour compte des tiers.

(6) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre (IV-DIV).

(7) Les comptes 10, 28, 34, 40 et 23 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la loi le permet.

(8) Autre prévision de dépense sur les fonds dégagés à l'article 197 (cf. chapitre 024) à procurer des opérations d'ordre (IV-DIV = 50 (44)).

(9) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre (IV-DIV = 50 (44)).

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

		III			
		B			

		DEPENSES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 * Vote)
	TOTAL	1 004,05	0,00	0,00	6 104,33	6 104,33	0,00	6 104,33
011	Charges à caractère général (3)	994,05	0,00	0,00	6 094,33	6 094,33	0,00	6 094,33
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
014	Alléments de produits	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
017	RSA / Réregularisations de RAI	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	10,00	0,00		10,00		10,00	10,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 004,05	0,00	0,00	6 104,33	6 104,33	0,00	6 104,33
66	Changes financières	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-ordinairement) (3)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	1 004,05	0,00	0,00	6 104,33	6 104,33	0,00	6 104,33
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	D002 Résultat reporté au anticipé (5)						0,00	
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées						6 104,33	

(1) Voir aussi I-B pour le contenu du budget précédent.
(2) Les états des AE mentionnés qui sont volontiers lors de la phase d'adoption du budget. Cela concerne les AE établis à ce stade d'adoption mais également plusieurs autres AE nécessitant un stock d'AE initial.

[3] Hors déclarants impôts sur les chapitres 018 et 017.

[4] Les comptes 68 et 110 sont établis en détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

[5] Tous ces anciens détails sont éliminés au profit de l'ensemble des résultats de l'exercice précédent (après voté du compte administratif) ou si ce n'est pas le cas, au profit du résultat.

III – VOTE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE			
		III	
B			

RECETTES			
Chap.	Libellé	RAR N-1 Pour mémorier, budget précédent (1)	Vote de l'assemblée nouvelles II
	TOTAL	5 160,00	5 410,00
Q13	Altérations de charges (2)	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
70	Prod. services, domaïne, ventes diverses	350,00	550,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00
74	Dotation et participations (2)	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	4 810,00	4 860,00
	Total des recettes de gestion des services	5 160,00	5 410,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00
	Total des recettes réalisées	5 160,00	5 410,00
042	Opérations d'ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur n° la section (6)	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		654,33	
Total des recettes de fonctionnement cumulées		6 164,33	

(1) Pour les 15 à 16 le tableau du budget précédent.

(2) Huit recettes imprévues aux exigences 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 v. 01/00).

(4) Les opérations 70 peuvent faire faire le total du chapitre et la collectivité a opté pour la règle des prorata budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Autres prévisions budgétaires ne se référant pas aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024) a priori des connexes d'investissements.

(6) Chapitre destiné à renseigner les opérations partielles telles que les opérations de stock ou étoffe à la veille d'un investissement simplement.

(7) Income en cours qui réprésente des résultats en provenance antérieurement baptisés soit du compte «entreprendre» ou si rapporte anticipé des résultats.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES – DÉTAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Votes) III = I + II
									B1
	TOTAL	1 004,05	0,00	6 104,33	6 104,33	0,00	6 104,33	0,00	6 104,33
011	Charges à caractère général (4)	594,05	0,00	6 094,33	6 094,33	0,00	6 094,33	0,00	6 094,33
61522B	Entretien, réparations autres biomatériels	494,05	0,00	5 344,33	5 344,33	0,00	5 344,33	0,00	5 344,33
6161	Matiériel	150,00	0,00	200,00	200,00	0,00	200,00	0,00	200,00
635112	Taxes foncières	350,00	0,00	550,00	550,00	0,00	550,00	0,00	550,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Abonements de prud'hommes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6536) (4)	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
65988	Autres	10,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00	10,00
65985	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 004,05	0,00	6 104,33	6 104,33	0,00	6 104,33	0,00	6 104,33
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	1 004,05	0,00	6 104,33	6 104,33	0,00	6 104,33	0,00	6 104,33
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transfert, entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		0,00		0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 661112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détails des articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir stat 14 pour le contenu du budget préfectoral.

(3) Il s'agit donc d'AE nouvelles qui sont venues hors de la situation d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux emplacements planifiés mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imposables aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses du fonds du personnel sont soumises au même taux de changement.

(6) Les sommes (6) peuvent figurer dans le détail du dépense si la collectivité a été placée le régime des provisions financières, conforme avec les dispositions législatives ou réglementaires applicables.

(7) Cf. définition des échéances d'ordre (cf. 002 = RI 0469 / 003 = RF 043).

(8) Autour du prévision budgetaire qui doit figurer dans articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « Général des cotisations immobilières »).

(9) Chaque demande à retrouver les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou filiales à la ferme à un investisseur permettant.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant du compte 661112 sera négatif..

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

		III
		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent [2]	RAR N-1 1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 160,00	0,00	5 410,00	5 410,00	5 410,00
013	Atténuations des charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, dommages, ventes diverses	350,00	0,00	550,00	550,00	550,00
70878	Remb. frais par des tiers	350,00	0,00	550,00	550,00	550,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Flessibilité totale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Distributions et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	4 810,00	0,00	4 880,00	4 860,00	4 860,00
752	Révenus des immeubles	4 800,00	0,00	4 850,00	4 860,00	4 860,00
75888	Autres	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
Total des recettes de gestion des services		5 160,00	0,00	5 410,00	5 410,00	5 410,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-)budgetarisées (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 160,00	0,00	5 410,00	5 410,00	5 410,00
042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (2) Voir Annexe 16 pour le contenu du budget prévisionnel.
- (3) Hormis les taxes imposées aux chapitres 015 et 017.
- (4) Cf. déclaration du chef de l'Etat lors d'un discours à l'Assemblée nationale le 29 juillet 2022 (cf. article 1er de la loi de finances pour 2023).
- (5) Autour de privatisations budgétaires, voir également les articles 215 et 216 (cf. charte 024 : « procédures d'ouverture d'entreprises »).
- (6) Les compagnies ne peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour la répartition des risques des émissions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières sur lesquelles les opérations de titres ou titres à la demande d'un émetteur sont effectuées.
- (8) Cf. article 16 de la loi de finances pour 2023.
- (9) Si le montant des OME du secteur est inférieur au montant des incréments de l'ensemble H-1, le montant du compte 7102 sera négatif.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE****B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie [2]	Montant maximum autorisé au trésoré	Montant des lignes N°1	Montant des remboursements M-1	
				Intérêts [3]	Rémunération du trésoré
5101 Avances de Trésoré					
5102 Finances de Trésoré					
5103 Lignes de trésorerie					
51032 Lignes de trésorerie liées à un emprunt					
5104 Billets de Trésoré					
5106 Autres crédits de trésorerie					
5109 Crédits de trésorerie [Total]		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NCR : INT008/2007/1C du 27/02/2008.

(2) Indiquer la date de la décision de l'autorisation en ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'autorisation de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant initial fixé par l'organisme délégué (arrêté M. 4221-6 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6015.

IV
B1.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Référence (Prise d'obligation, indiquez le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou créancier de l'Etat	Date de signature	Date de démission ou date de mobilisation [1]	Nominal [2]	Type de taux d'intérêt [3]	Index [4]	Niveau de taux actuelisé [5]	Taux actuelisé	Devise	Emprunts et dettes à l'origine du contrat		Probabilité de remboursement anticipé [6]	Coûts généraux d'arran- gement [7]
										Taux initial	Partici- pation des rembour- sements [8]		
163 Emprunts obligataires [Total]													
164 Emprunts auprès des établissements financiers [Total]													
1641 Emprunts en opération de prêt [Total]													
1643 Emprunts en dépôts [Total]													
16441 Emprunts auprès d'une option de prêt au titre du déferrage [Total]													
165 Dépôts en caisse/entreposage recours [Total]													
2021-01 1 RUE DES TUILERIES 2022-01	01/01/2002 @10/2002			0,00	F		0,00%	0,00%	X	X.X	0	A-1	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières [Total]													
1671 Knances consécutives du Trésor (Total)													
1672 Emprunts sur emprunts spéciaux du Trésor (Total)													
1675 Dettes pour MPTP et PPP [Total]													
1676 Dettes envers les collectivités territoriales [Total]													
1678 Autres emprunts et dettes (Total)													
1681 Emprunts et dettes assimilées (Total)													

Nature (Pour chaque ligne, inscrire le numéro de contrat)	Organisme préteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (7)	Date du pontier rendement	Échéances et délais à l'horizon du contrat			
					Martinet (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial	Prob- abilité des rembour- sements (6)
1051 Autres emprunts (total) (2)					10,50	Niveau de taux (5)	Niveau de taux (5)	Profil d'arris- tissement (7)
1052 Bons à moyen terme obligataires (101)					5,00			
1057 Autres échéances (total)					5,00			
Total général					5,00			

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs modalités, indiquer la date de la première remboursement.

(2) Martinet : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui passe périodiquement à un taux constant en point de pourcentage).

(4) Martinet ou les types d'échéance (ex : au-delà 2 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la probabilité d'un remboursement anticipé : A : immédiate, T : immédiate, X : différée.

(7) Indiquer C pour anticipement constant, P pour anticipement progressif pour n échéances, X pour n échéances à plusieurs.

(8) Catégorie correspondant à l'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la réglementation 100-0101019070CC du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y concernent les années mensualisées comprises au titre de l'article 25 de la loi n°2020-526 du 30 juillet 2020 de Finance et Général d'impôts.

IV
B1.2

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature [Pour chaque ligne, indiquer le numéro de cabinet]	Courtiture ⁹ O/H (11)	Montant courant	Catégorie d'emprunt: achèvement conservatoire éventuelle (12)	Capital restant du au 01/01/N	Type de taux courant (13)	Taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Montants et dates au 01/01/N		Annexe de l'exercice		
							Taux d'intérêt	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Montant perçus [à la date du budget] (17)	ICM de l'exercice
163 Emprunts obligataires [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en titres [Total]				0,00					0,00	0,00	0,00
16411 Emprunts en titres émis par l'Etat ou signé de l'Etat [Total]				0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et empruntements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
2021-01-11 01/01/2021 TITRES			A.1	0,00	0,00	F		0,00	0,00	0,00	0,00
2022-01			A.1	0,00	0,00	F		0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assorties de conditions particulières [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1671 Autres conditions du Trésor [Total]			0,03			0,00			0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEF et pop [Total]			0,00			1,00			0,00	0,00	0,00
1676 Dettes émises boursières-acquises [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assurées [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1691 Autres emprunts [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1692 Bons à moyen terme régularisés [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
1697 Autres dettes [Total]			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00
Taux général			0,00			0,00			0,00	0,00	0,00

- (10) Signant(c) un emprunt à concurrence, il fait faire rédiger le contrat d'emprunt du capitalisé de cette période pour l'exercice correspondant au schéma établi par la commune.
- (11) Si l'emprunt est destiné à concurrence, il convient de compléter le tableau à l'effet des informations de couverture.
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-4 (cf. la classification des emprunts suivant la Taxe sur les produits financiers (TCC2010/15077C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers et les opérations collectives immobilières).
- (13) Taux du taux d'intérêt à plus d'un an au 31/12/18 : Taux : V ; variable simple ; C : condition (cas où existe un taux variable qui n'est pas évident, il convient de servir additionnellement d'informations sur l'échéance et l'assurance en point de prurcentage).
- (14) Identificer sur l'index en cours au 31/12/18 toutes opérations de couverture.
- (15) Taux annuel opérationnel de couverture d'emprunts. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et, si applicable, à l'échéance et/ou à la date d'échéance et intérêts invertis dus au fil du contrat d'emprunt et capitalisés à l'article 601.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés au 31/12.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts versés par structure de taux avec la nature le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le taux du contrat) (A)	Organisme prêteur ou chef de fil	Capital restant à échéance (2)	Type d'obligation (3)	Durée du contrat (4)	Date des périodes bimensuelles (5)	Taux nominal (6)	Taux moyen (7)	Coût de sortie (8)	Taux moyen (9)	Niveau du taux à la date de l'exercice (10)	Indicateur à payer au cours de l'exercice (11)	Indicateur à percevoir au cours de l'exercice (12)	% pour type de taux Selon la capitalisation (13)
Emprunt en trésor, taux variable simple plafonné jusqu'à échéance (14) (A)													
TOTAL (A)		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00
Banque simple (B)													
TOTAL (B)		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00
Option d'échange (C)													
TOTAL (C)		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 2 ou multiplicateur jusqu'à 5 et ép (D)													
TOTAL (D)		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)													
TOTAL (E)		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00
Autres types de structures (F)													
TOTAL (F)		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (obj A à F selon la classification de la charte de banque déposée) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée du contrat du prêt et après opération de conversion/déconversion.

(2) Nominal : montant versé à l'origine. En cas de remboursement partiel d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la partie du nominal relevant de la partie non convertie.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la partie du capital restant du contrat et la partie non convertie.

(4) Indiquer la classification de l'indice structurel suivant la logique de la cotation du 25 juin 2019 sur les marchés français (de 1 à 8), 1 : indice Zéro euro / 2 : indices inflation français au zéro euro ou euro du contrat d'émission et 6 : autres indicateurs.

(5) Taux base opération de couverture. Indiquer le montant, l'honoré ou la forme correspondante aux taux étrangers du contrat de prêt au taux de change à la date du contrat.

(6) Taux base opération de couverture. Indiquer le montant, l'honoré ou la forme correspondante au taux nominal du contrat de prêt au taux de change et conversion à payer au titre du contrat d'émission, à la prochaine date d'échéance.

(7) Montant, taux de nominal.

(8) Indiquer le niveau du taux après épluchage de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à l'échéance de l'emprunt.

(9) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et remboursés à l'ancien (ref 1) en cas d'intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et conversion à l'article 668.

(10) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comparables à l'article 668.

IV – ANNEXES		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		IV	
				B1.4	

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Montant pour les patrimoines hors zone euro	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Montant hors zone euro sur zones euro ou écart entre des indices	Écart d'indice zone euro	Montant hors zone euro et écart d'indice dont l'un est un indice hors zone euro	Écart d'indice hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux simple contre taux variable ou taux fixe (seule une partie en euros). Taux variable simple plafonné (pas) ou entieré (fixe).							
Nombre de produits	2	0	0	0	0	0	
% du montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Echéance simple. Pas d'échéance fixe.							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% du montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'echange (swap)							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% du montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 (stop)							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% du montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5							
Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
% du montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures							
Nombre de produits						0	
% du montant						0,00	
Montant en euros						0,00	

(1) Ces sommes relatives à la clôture du décompte 01/01/2016 après opérations de couvertures éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument couvert							Instrument de couverture				Primes éventuelles	
Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant à échéance	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Motifs de la couverture (change ou taux)	Instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglementation (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (1)	0,00						0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (tostif)	0,00						0,00				0,00	0,00
Taux composite initial (2)	0,00						0,00				0,00	0,00
Total	0,00						0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, indiquer celui qui sera traité en premier.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas donné comme la simple variation d'un taux initial de référence et d'une marge dépendant du point du parcours de l'option.

(3) Indiquer si l'option dure moins d'une option (one), deux (two), trois (three), quatre (four).

(4) Indique la périodicité de réglementation des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, T : trimestrielle, Q : bimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE****B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le taux de couvert)	Référence de l'apportant couvert	Taux constaté			Taux résultant (2)			Etat de l'instrument se rapprochant			Catégorie d'investissement (3)
		Index (5)	Niveau du taux: (6)	Index	Niveau du taux:	Charges (7)	Produits (8)	Avant épargne/Avant opération de couverture			
Taux fixe Direct						0,00	0,00	0,00			
Taux variable simple (total)								0,05	0,00		
Taux combiné (total) (2)								-0,05	0,00		
Total						0,00	0,00	0,00	0,00		

(7) Indiquer l'heure utilisée sur la formule du taux.

(8) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date du vote du budget.

(9) A considérer si l'instrument de couverture est un swap.

(10) Catégorie d'investissement: Etat n°1 et n°2 (cf. la classification des instruments suivant la typologie de la circulaire ICBCI 1050070C du 25 juillet 2010 sur les produits financiers offerts aux institutions financières).

IV**B1.5**

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME			
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)		IV B1.6	
REPARTITION PAR PRESTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2018	Montant à payer au cours de l'exercice
TOTAL	6,00	3,00	0,00
Autoris des organismes de droit privé	6,00	3,00	0,00
Autoris des organismes de droit public	6,00	3,00	0,00
Dette provenant d'émissions échouées (ex : émissions publiquem ou privées)	6,00	3,00	0,00
			9,00

(1) Il s'agit des dettes et une cotisation et un échéancier prévoit au moins un changement au profit d'un autre organisme mais qu'il y ait pour autant maintien du contrat.

(2) La dette en capital à longue échéance comprend la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du droit fiscal et complément à l'article 651.I et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et compréhensives de l'article 663.

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

{Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt}

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	400,00	400,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1088 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement si il y a au moins deux résultats, anticipés ou classique

(2) Clôture des crédits de l'exercice votée ou reportée

(3) Les RAR sont intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux titres suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes".

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES		C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)		
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest, transférées cpté résultat	0,00	0,00

(1) Détaillez les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de financeurs votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	0,00	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13148	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13248	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à établir conformément au plan de comptes.

(2) Crédit de l'excédent/défaut lors de la scission.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 33, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets n'intégrant pas dépenses et les recettes d'un loissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par Le CHANTIER GILLES, MAIRE (1),
A Courmemin, le 04/04/2024Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A Courmemin, le 04/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AUGE Christian	
BERTHEAU Pascal	
BOUBET Fabien	
CHANTIER Gilles	
CLÉMENT Cynthia	
DUVAL Edwige	
GAUTHERIE Sophie	
JAMONEAU Daniel	
LECOMTE Ramy	
MAZAU Olivier	
MERCIER Bernard	
MORDELET Jocelyne	
PESSON Daniel	
THIRION Isabelle	
VANNIER Christian	

Certifié exécutoire par Le CHANTIER GILLES, MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16 AVR. 2024 et de la publication le 16 AVR. 2024

A Courmemin, le 16 AVR. 2024

(1) Indiquer à la présidente ou au président ;

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : au conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'effacement des signatures est désormais facultatif.

Le Maire,
Gilles CHANTIER

Acte à classer

2024-19-BP2024

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu ≤	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-16T18-03-45.00 (MI252407793)

Identifiant unique de l'acte : 041-214100687-20240404-2024-19-BP2024-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Budget annexe commerce multiservices - Budget primitif
2024

Date de décision : 04/04/2024



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

Identifiant unique de l'acte antérieur : 041-214100687-20240404-2024-19-DE

Acte : DOCBUDG-21410068700117-041049-BP- Multicanal : Non
2024-16042024000000.XML

Classer

Annuler

Préparer

Date 16/04/24 à 18:03

Par LEFEVRE Annabelle

Transmis

Date 16/04/24 à 18:03

Par LEFEVRE Annabelle

Accusé de réception

Date 16/04/24 à 18:09

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 15

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Pascal BERTHEAU, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Sophie GAUTHIER, Mr Daniel JAMONEAU, Mr Olivier MAZAU, Mme Jocelyne MORDELET, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Christian AUGE, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSION.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Pascal BERTHEAU

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10

OBJET : BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES – AFFECTATION DES RESULTATS 2023

RAPPORT POUR INFORMATION :

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2023 du budget annexe du commerce multiservices laisse apparaître en :

Section de fonctionnement

- Résultat excédentaire : 694,33 €

Section d'investissement

- Résultat excédentaire : 400,00 €

Monsieur le Maire propose une affectation du résultat sur le budget primitif de 2024 du commerce multiservices comme suit :

- Au report en fonctionnement, au compte Recettes 002 = 694,33 €
- Au report en investissement, au compte Recettes 001 = 400,00 €

Monsieur le Maire soumet au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Accusé de réception en préfecture
041-214103887-20240303-2024-16-DE
Date de télétransmission : 19/04/2024
Date de réception préfecture : 19/04/2024

DECIDE D'AFFECTER le résultat du budget commerce multiservices de l'exercice 2023 comme suit :

- Fonctionnement Recette compte 002 = 694,33 €
- Investissement Recette compte 001 = 400,00 €

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

La délibération est adoptée.

Le Maire,
Gilles CHANTIER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le publié ou notifié le

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerécourse citoyens » accessible par internet <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
641-214100687-20240404-2534-18-0E
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfectorale : 16/04/2024

VILLE DE COURMEMIN

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 15

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en la salle des délibérations de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHANTIER, Maire.

PRÉSENTS : Mr Pascal BERTHEAU, Mr Fabien BOUBET, Mr Gilles CHANTIER, Mme Edwige DUVAL, Mme Sophie GAUTHIER, Mr Daniel JAMONEAU, Mr Olivier MAZAU, Mme Jocelyne MORDELET, Mme Isabelle THIRION, Mr Christian VANNIER.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT : Mr Christian AUGE, Mme Cynthia CLÉMENT, Mr Rémy LECOMTE, Mr Bernard MERCIER, Mr Daniel PESSON.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Pascal BERTHEAU

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h00.

Conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10

**OBJET : BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES – BUDGET PRIMITIF
2024****RAPPORT POUR INFORMATION :**

Conformément à l'Instruction comptable MS7, Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif du budget annexe du Commerce multiservices pour l'année 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement 2023	0,00	694,33
Section de fonctionnement	6 104,33	5 410,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 104,33	6 104,33
Résultat d'investissement 2023	0,00	400,00
Section d'investissement	800,00	400,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	800,00	- 800,00
TOTAL GENERAL	6 904,33	6 904,33

Les crédits sont proposés au vote par chapitre pour la section de fonctionnement détaillé de la manière suivante :

Accusé de réception en préfecture
031-214100687-20240303-2024-16-DIE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2024
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 094,33
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00
TOTAL		6 104,33

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2024
Chapitre 70	Produits des services et des domaines	550,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 860,00
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	694,33
TOTAL		6 104,33

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
		PROPOSITION BP 2024
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	400,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	400,00
TOTAL		800,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES		
		PROPOSITION BP 2024
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	400,00
Chapitre 001	Résultat d'investissement reporté	400,00
TOTAL		800,00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu, l'exposé de son rapporteur,

DELIBERE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Courmemin approuvé par délibération du Conseil municipal du 24 février 2023 ;

Vu la note de « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » également jointe au projet de délibération, afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux de ce budget primitif (en application des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

VOTE le budget primitif 2024 comme présenté ci-dessus,

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Pour : 10

Absention : 0

Contre : 0

Accusé de réception en préfecture
041-214100687-202404-2124-19-00
Date de transmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

La délibération est adoptée,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat, le publié ou notifié le:

Informé que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télerécourse citoyens » accessible par Internet <http://www.tlrecours.fr>

Accuse de réception en préfecture
041-214100887-2044204-2024-19-DE
Date de transmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2024**
BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES

SOMMAIRE

I. Le cadre général du budget	1
II. Budget garage mécanique.....	1

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site Internet de la commune <https://courmemin.fr/>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 4 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. Budget commerce multiservices

Ce budget annexe regroupe l'activité du local commercial situé au 1 Rue des Tuilleries. Un nouveau bail commercial a été signé le 13/09/2022 suite à un changement de propriétaire. Il est assujetti à la TVA.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	6 094,33	70 – Produits de services, du domaine et ventes diverses	550,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	75 - Autres produits de gestion courante	4 860,00
Total des dépenses réelles	6 104,33	Total des recettes réelles	5 410,00
		002 – Résultat de fonctionnement reporté	694,33
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 104,33	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 104,33

Date de dépôt en préfecture : 06/04/2024
Date de transmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

1. Les dépenses de fonctionnement

- a) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent l'achat de fournitures et de petits matériels, l'entretien du bâtiment, la primes d'assurance, la taxe foncière.
- b) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des arrondis de TVA.

2. Les recettes de fonctionnement

- a) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : cette recette provient du remboursement de la taxe foncière par le locataire.
- b) Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers et des arrondis de TVA.

Fait à Courmemin le 4 avril 2024

Le Maire

Gilles CHANTIER



**NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2024**
BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES

SOMMAIRE

I. Le cadre général du budget	1
II. Budget commerce multiservices.....	1

I. Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRÉ du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune <https://courmemin.fr/>.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 4 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. Budget commerce multiservices

Ce budget annexe regroupe l'activité du local commercial situé au 1 Rue des Tuilleries. Un nouveau bail commercial a été signé le 13/09/2022 suite à un changement de propriétaire. Il est assujetti à la TVA.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	6 094,33	70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	550,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	75 - Autres produits de gestion courante	4 860,00
Total des dépenses réelles	6 104,33	Total des recettes réelles	5 410,00
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	694,33
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 104,33	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 104,33

1. Les dépenses de fonctionnement

- a) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent l'achat de fournitures et de petits matériels, l'entretien du bâtiment, la primes d'assurance, la taxe foncière.
- b) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des arrondis de TVA.

2. Les recettes de fonctionnement

- a) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : cette recette provient du remboursement de la taxe foncière par le locataire.
- b) Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des loyers et des arrondis de TVA.

Fait à Courmemin le 4 avril 2024
Le Maire,

Gilles CHANTIER

